

Ce document se trouve sur les sites web www.cdl-battice.be et www.milcontrol.be. L'installateur imprime un exemplaire et le fait signer par le producteur laitier en suivant la procédure ci-dessous.

Procédure :

(Les prix mentionnés ci-dessous concernent seulement les prix facturés par le Comité du Lait - CdL)

	Quand	Document disponible chez
L'installateur remplit le document unique de réception. Le producteur laitier le signe	lors de la commande	installateur
L'installateur envoie le document unique de réception vers le CdL par courrier (CdL tech, Rue de Herve 104 à 4651 Battice) ou par mail (admistration@cdl-battice.be)	4 semaines avant la fin du montage	MCC/Comité du Lait
Le CdL facture. La facture doit être payée pour passer à l'étape suivante	Immédiatement	
L'installateur prend rendez-vous pour la faire réception avec le CdL.	Après la mise en route (> 4 semaines)	
La réception est réalisée avec l'installateur ou son représentant.	< 3 mois après la mise en service	
Si réception OK : les 3 documents sont signés par les trois parties, l'original reste chez le producteur laitier Si réception NON OK : l'installateur paie les frais pour une 2ème réception		producteur laitier installateur
Si deuxième réception OK : les 3 documents sont signés par les trois parties, l'original reste chez le producteur laitier		producteur laitier

Prix (2025) hors TVA (montants pouvant être indexés annuellement :

	Prix HTVA
Frais de déplacement	€ 85,6
AMS (robot)	€ 160,5 pour le 1 ^{er} box + € 107 par box supplémentaire
Machine à traire ≥ 5 postes de traite	€ 160,5 + € 9,63 par poste de traite

Exemples :

- 2 robots : € 85,60 + € 160,5 + € 107 = € 353,1 + TVA
- Epis 2 x 8 : € 85,6 + € 160,5 + (16 x € 9,63) = € 400,18 + TVA
- Carrousel 32 postes € 85,6 + € 160,5 + (32 x € 9,63) = € 554,26 + TVA